



9 Place Charles de Gaulle – CS 92956  
03209 VICHY Cedex  
Tél : 04.70.30 58 90 – Fax : 04.70.96.57.10  
E-mail : [sfea@vichy-communaute.fr](mailto:sfea@vichy-communaute.fr)

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

N° de dossier : \_\_\_\_\_ réservé au SPANC

Nature du projet :  Permis de construire  Déclaration de travaux  Réhabilitation de l'assainissement

### 1 – DEMANDEUR

Nom et prénom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### 2 – LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu dit : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

N° de parcelle cadastrale : \_\_\_\_\_

Superficie totale de la parcelle : \_\_\_\_\_

### 3 – CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

#### Maison d'habitation individuelle :

Habitation principale

Habitation secondaire

Nombre d'habitants : \_\_\_\_\_

Nombre de chambres : \_\_\_\_\_

Autre type de locaux : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes fréquentant l'établissement : \_\_\_\_\_ Nombre de salariés : \_\_\_\_\_

#### Alimentation en eau potable :

Puits privé

Réseau d'eau public

Référence client abonné eau potable ou numéro de concession du compteur: \_\_\_\_\_

Existe-t-il un puits utilisé pour la consommation humaine dans un rayon de 35 m du lieu de dispersion de l'effluent ?

Oui (distance par rapport au dispositif de traitement : \_\_\_\_\_ m)  Non

### 4 – CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Pente du terrain :  Faible (< 5 %)  Moyenne (entre 5 et 10 %)  Forte (> 10 %)

Nature du sol à 1 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à environ 1 m de profondeur à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'étude)

Terrain sableux, perméable

Terrain rocheux

Terrain argileux, imperméable

Roche granitique

Roche calcaire

Perméabilité : Nature du Test : \_\_\_\_\_ Durée : \_\_\_\_\_ Perméabilité : \_\_\_\_\_ mm/h

Personne ayant réalisé l'étude :  Propriétaire  Bureau d'étude  Terrassier

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1 m sous le sol en hiver ?  Oui  Non

Est-elle temporaire ?  Oui  Non

Le terrain est-il inondable ?  Oui  Non

### 5 – INSTALLATEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

### 6 – CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Voir annexe)

Filière déterminée par :  le propriétaire  l'installateur Autre : \_\_\_\_\_

**A/ FILIERES TRADITIONNELLES**

**DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT**

- FOSSE TOUTES EAUX Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>
- BAC DEGRAISSEUR (facultatif) Volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>
- PREFILTRE Volume : \_\_\_\_\_ litres  Incorporé à la fosse
- AUTRES (joindre un descriptif)

**DISPOSITIF DE TRAITEMENT : (Entourer le dispositif choisi et compléter la ligne, si nécessaire, à l'aide de l'annexe)**

Dispositif de traitement	Sol perméable	Sol imperméable	Sol avec remontées de nappes	Sol inondable	Largeur en mètre	Longueur en mètre	Nombre de tranchées	Surface de traitement en mètre carré
Tranchées d'épandage	oui	non	non	non	X	....	....	X
Filtre à sable vertical non drainé	oui	non	non	non	5	....	X	X
Filtre à sable vertical drainé	oui	oui	non	non	5	....	X	X
Filtre à sable horizontal	non	oui	non	non	....	5,5	X	X
Terre d'infiltration	oui	oui	oui	oui	....	....	X	X
Lit à massif de zéolithe	oui	oui	oui	non	X	X	X	5

**B/ AUTRES FILIERES : (AGREES PAR LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE)**

Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_ Dénomination commerciale : \_\_\_\_\_

Constructeur : \_\_\_\_\_ Capacité : \_\_\_\_\_ EH

Existence d'un contrat d'entretien :  Oui  Non

**7 – DEVENIR DES EAUX TRAITEES**

- INFILTRATION DANS LE SOL
- REJET AU MILIEU NATUREL

*Dans ce cas il faut joindre obligatoirement : l'autorisation écrite du service gestionnaire ou du (des) propriétaire(s) des fonds inférieurs avec une étude particulière si nécessaire*

Nature de l'exutoire :  Fossé  Cours d'eau Autre : \_\_\_\_\_

**8 - ENGAGEMENTS**

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier ;
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément au projet tel qu'il aura été approuvé et à la réglementation en vigueur (arrêtés du 7 septembre 2009).
- prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant la mise en service et le recouvrement des dispositifs.
- régler au SPANC les prestations effectuées que sont le contrôle de conception et le contrôle de bonne exécution. (Le tarif des prestations est défini annuellement par délibération de la collectivité)

A \_\_\_\_\_, le  
Signature du propriétaire :

Pour tout renseignement s'adresser au 04.70.30.58.90